

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2016 à 19H30

Avec la participation de Mme Nadine JIMENEZ, Trésorière de Saint Vallier

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Noël GREVE, Ludwig MONTAGNE, Christelle PAPIN, Christian ROUCHON, Christelle LOUIS PEPIN, Adjointes ; Cécile BRUYERE, Robert DEYGAS, Conception JUNIQUE, Delphine JUNIQUE, Hélène LARMANDE, Jean-Claude MANGANO, Bernard ROYET, Yvan ROZIER.

Absents excusés : Maryse MONTALON donne pouvoir à Christian ROUCHON, Myriam GACHE donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Maxime BLACHON, Jacky GRIBET, Marlène LE DU.

Madame Nadine JIMENEZ informe les élus que le Ministère des Finances et des Comptes Publics modernise et simplifie progressivement les procédures administratives grâce au développement de nombreux services en ligne tels que les déclarations et les paiements des impôts sur internet...

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état de notification transmis par les services fiscaux,
Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2016 et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux au niveau de l'année 2015 et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

- 10,84% : taxe d'habitation
- 15,70% : taxe foncière bâti
- 62,75% : taxe foncière non bâti

pour un produit fiscal attendu total de 524 062 €.

ADOPTION DES BUDGETS 2016

COMMUNE

Le budget communal s'équilibre en section de fonctionnement à 1 171 745,97 € et en section d'investissement à 1 177 729,97 €.
Il est approuvé à 15 voix POUR et 1 abstention.

ASSAINISSEMENT

Le service public d'assainissement, comptabilisé séparément, est présenté avec une balance s'équilibrant ainsi :

Dépenses et Recettes d'exploitation : 120 189,52 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 151 180,52 €

Rappelons que ce service, assujéti à la T.V.A est présenté HT.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ces budgets ont été présentés par Monsieur Ludwig MONTAGNE, adjoint en charge des finances et ont fait l'objet d'une étude préalable lors de plusieurs réunions de la commission des finances élargie.

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur le Maire expose que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

La participation est instituée par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 05 juin 2012, la PAC a été fixée à 1 500 € par logement pour les constructions nouvelles et 300 € par logement pour les constructions existantes.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire du budget assainissement, Monsieur le Maire propose de procéder à une augmentation de la PAC.

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix POUR et 1 abstention, décide de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 01 mai 2016 à 2 000 € par logement et 500 € pour les constructions existantes.

La décision relative à la nomination d'un avocat en représentation de la commune est reportée à une séance ultérieure.

MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE SAINT VALLIER

De par les orientations prises par les ministères de l'économie et de la santé et l'Agence Régionale de la Santé, Les hôpitaux Drôme Nord sont, à nouveau, sous le coup de mesures qui risquent de mettre en danger leur existence.

Concrètement, à Saint-Vallier, après le transfert de la chirurgie à Romans et la fermeture de 10 lits de médecine, c'est à présent le service de psychiatrie de 150 places qui doit être fermé pour aller à Montéleger. Le service des urgences, déjà fermé la nuit pendant tout l'été sur décision unilatérale du directeur, confirmée par l'ARS, perdrait la moitié de ses lits, et ne serait plus ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Il est aussi question de la suppression de plusieurs dizaines de lits en médecine, tant à Romans qu'à Saint Vallier.

Ces dispositions mettraient à mal la sécurité des usagers, le bon fonctionnement du SDIS, entraîneraient une perte importante d'emplois, une perte d'attractivité de tout le territoire...

C'est pourquoi le Maire souhaite que le Conseil Municipal vote une motion de soutien au centre hospitalier de Saint Vallier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien aux Hôpitaux Drôme Nord (HDN) et particulièrement au centre hospitalier de Saint Vallier et exige à Saint Vallier :

* le maintien et la pérennisation des Urgences 24h/24, 7 jours sur 7 et le SMUR en journée.

* le maintien et la pérennisation du service Médecine à 30 lits.

* le maintien et la pérennisation du service Psychiatrie.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Ludwig MONTAGNE indique que, faute d'exposants suffisant, il n'y aura pas de reprise du marché cette année.

Une autorisation a été donnée pour l'installation d'un Food-truck tous les mardis soirs à partir de mi-mai sur la place de la victoire.

Concernant le projet du groupe scolaire, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec le CAUE dont une avec le corps enseignant. Un questionnaire a fait suite à la dernière rencontre. Il vise à recueillir des informations sur les locaux et les espaces extérieurs des écoles existantes, afin de comprendre les atouts et les dysfonctionnements de ces équipements. La prochaine réunion est prévue le jeudi 07 avril à 16h.

- Christian ROUCHON informe que la réunion urbanisme est repoussée au 12 avril à 18h45.

- Noël GREVE programme une réunion voirie le 13 avril à 19h.

- Christelle PAPIN donne le thème du prochain repas des seniors qui aura lieu en novembre 2016. Il s'agit de l'Ardèche.

Egalement, elle organise une réunion de la commission intergénérationnelle le lundi 25 avril à 18h45.

- Christelle LOUIS-PEPIN planifie une réunion de la commission des affaires scolaires le 13 avril à 18h45 et précise que l'inscription aux TAP sera simplifiée à partir de la rentrée scolaire. L'inscription devra être effectuée en ligne, via le logiciel e-ticket qui gère déjà les services cantine, garderie et étude.

- Conception JUNIQUE précise que le St'Barth infos sera disponible en début de semaine 15.

Pour information, M. Christian CUNY est le nouveau correspondant local du Dauphiné Libéré pour la commune de Saint Barthélemy de Vals.

La liste des fêtes et manifestations du mois d'avril 2016 est distribuée aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE